



L'association les savoir-faire du cognac installe son comité scientifique

lundi 19 février 2018, par [lpe](#)

En avril 2017, la démarche de reconnaissance au Patrimoine Culturel Immatériel a été officiellement lancée par l'association éponyme. Cette démarche a pour objectif d'inscrire la culture du cognac, d'ici deux ans, à l'Inventaire National du Patrimoine Culturel Immatériel selon la convention de l'UNESCO. Première étape nécessaire avant tout dépôt international.

L'ensemble des acteurs de la filière cognac et du territoire se sont structurés afin de définir une méthodologie identitaire, participative et fédératrice autour de l'AOC cognac.

Cette méthodologie s'articule autour de trois organes majeurs :

- Le « bureau » est en charge de la stratégie, du lien politique et du budget. Il veille à la vitalité et l'équité sur l'ensemble de l'aire d'Appellation Cognac.
- Le « comité scientifique » est l'organe de veille de la démarche. Son rôle : il a autorité sur le contenu cognac de la démarche. Il est majoritairement composé de représentants de la viticulture et du négoce, mais aussi des savoir-faire associés.
- La « communauté cognac » représente l'ensemble des acteurs cognac. Elle est en charge de la production du contenu des fiches d'inventaire. Une fiche est un document imposé par l'UNESCO. Elle permet de décrire la pratique et/ou le savoir-faire selon certains critères d'objectivité.

Les différentes étapes sont réparties en fonction du domaine d'expertise des personnes consultées. Le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC), Grand Cognac - Communauté d'Agglomération, la Ville de Cognac, le Département de la Charente et de la Charente-Maritime, le Pôle Territorial Ouest Charente - Pays du Cognac, la Communauté de communes de Haute Saintonge, du Pays d'Aigre et des 4B Sud Charente, et le Pays de Saintonge Romane, sont autant de partenaires impliqués dans ce projet participatif identitaire et fédérateur.

Le Bureau est composé de deux collègues répartis comme suit :

- Collège « territoire » : Jérôme Sourisseau ; Daniel Gillet ; Yves Massias ; Jacques Chabot, suppléé par Loïc Deau.
- Collège « interprofession/BNIC » : Jean-Bernard de Larquier ; Nicolas Tricoire ; Patrick Raguenaud ; Jérôme Royer.

La co-présidence est assurée par Jérôme Sourisseau pour le collège « territoire » et par Jean-Bernard de Larquier pour le collège « interprofession ».

Les membres du Comité Scientifique installé le 15 février 2018 :

- Famille du « négoce » : Éric Forget, Benjamin Galais, Jean-Christian Lamborelle, Eve MoralesRechou (bouilleur de profession), Olivier Paultes, Christophe Valtaud.
- Famille de la « viticulture » : Pascale Croc, Stéphane Denis, Amaury Firino-Martell, Olivier Fourcade, Marie-Christine Moyet-Migaud, Christophe Véral.
- Famille des « savoir-faire associés » : François Bodin (pépiniériste), Thierry Doreau (tonnellerie), alambic

(en cours).

Le mode de désignation est passé par les regroupements professionnels et/ou syndicaux de chaque famille, selon des critères de représentativité.

Contact : Association Les savoir-faire du Cognac
Couvent des Récollets - 53 rue d'Angoulême - 16100 Cognac
lessavoirfaireducognac@gmail.com - 06.85.78.12.16

Photo des installations de Nicolas Tricoire, article à lire dans notre magazine de l'automne 2017 pages 33 à 35.